Mme COURTIOUX Nadine
Bonredon
19260 VARETZ

REÇU LE
REÇU LE
04 MARS 2016
MAIRIE de VARETZ

Monsieur le Maire de VARETZ
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Par la présente, j'ai l'honneur de vous demander l'aliénation du chemin qui borde mes parcelles.

Numéros des parcelles :
B 709 - AM 39 - AM 38
à Bonredon

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes très respectueuses salutations.

VARETZ le 3 Mars 2016

Commune de
VARETZ

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°MA-DEL-2016-041 du 08 avril 2016

COMMUNE de VARETZ

Nombre de membres :
En exercice : **19**
Présents : **16**
Qui ont pris part à la délibération : **19**
Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **01/04/2016**
Date d'affichage : **11/05/2016**

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

L'an **deux mil seize, le huit avril**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de VARETZ**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Nicolas PENNEL**.

Étaient présents : M. Nicolas PENNEL, Mme Marie-Catherine GOULMY, M. Pascal BARRIÈRE, M. Paul AUDARD, Mme Emilie MEREL, M. Aimé PONS, Mme Jany GUENNOC-BARRIERE, M. Eric JAUBERTIE, Mme Maryse LOCHU, M. Matthieu FROIDEFOND, M. Aurélian COURSIERE, M. Clément TALLERIE, M. Jean-Pierre CHARLIAGUET, Mme Elisabeth GODDAERT, Mme Mireille DURAND, M. Jean Philippe TAURISSON.

Procurations : Mme Brigitte BERTHY en faveur de Mme Emilie MEREL, Mme Maria SOUSA BORGES en faveur de Mme Marie-Catherine GOULMY, Mme Marie LORIOL en faveur de M. Eric JAUBERTIE.

Secrétaire : Mme Marie-Catherine GOULMY.

OBJET : Demande d'aliénation de chemin : Bosredon

Vu le Code rural, et notamment son article L.161-10,
Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue en date du 04 Mars 2016 de Madame COURTIOUX Nadine domiciliée à Bosredon-19240 VARETZ, par laquelle elle sollicite l'aliénation à son profit du chemin de Bosredon (en vert sur le plan joint) situé entre les parcelles lui appartenant à savoir : B 709 ; AM 38 et AM 39.

Considérant que ce chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public, car l'accès aux parcelles à proximité s'effectue par la voie communale N°8 de la VC n°1 à Bosredon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DONNE un avis favorable à la demande de Madame COURTIOUX Nadine sous réserve des conclusions de l'enquête publique,
DECIDE de lancer la procédure d'aliénation et de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural,
DEMANDE à Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique sur ce projet,
PRECISE que tous les frais inhérents à ce projet seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, valeur du terrain fixée par les Domaines, acte notarié...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211927801-20160408-MA-DEL-2016-041-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2016
Affichage : 12/05/2016

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Nicolas PENNEL
Par délégation,
Mme Marie-Catherine GOULMY, Maire Adjoint

MAIRIE DE VARETZ
19 (Corrèze)

VARETZ

BOSREDON

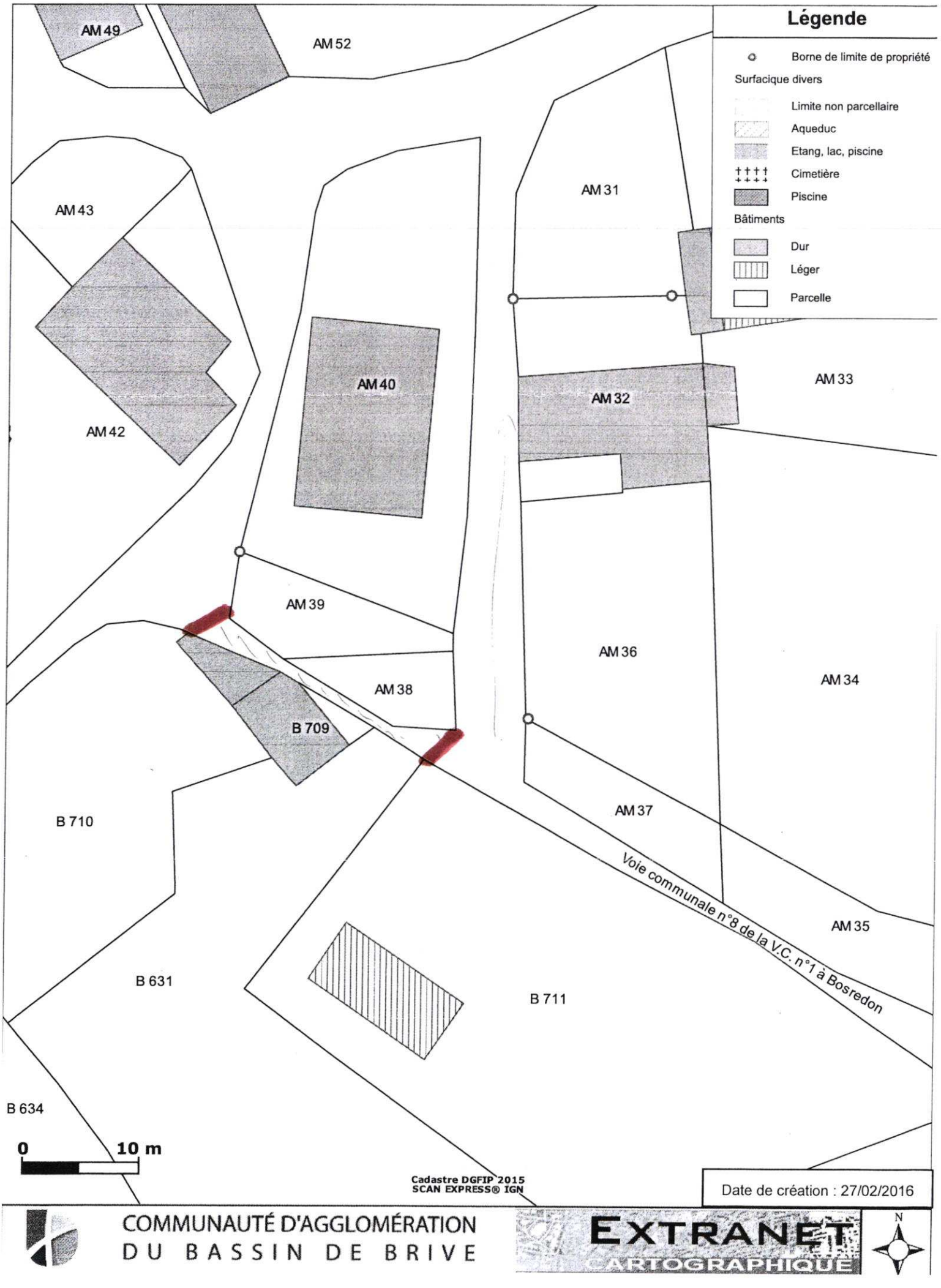

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE

EXTRANET CARTOGRAPHIQUE

N

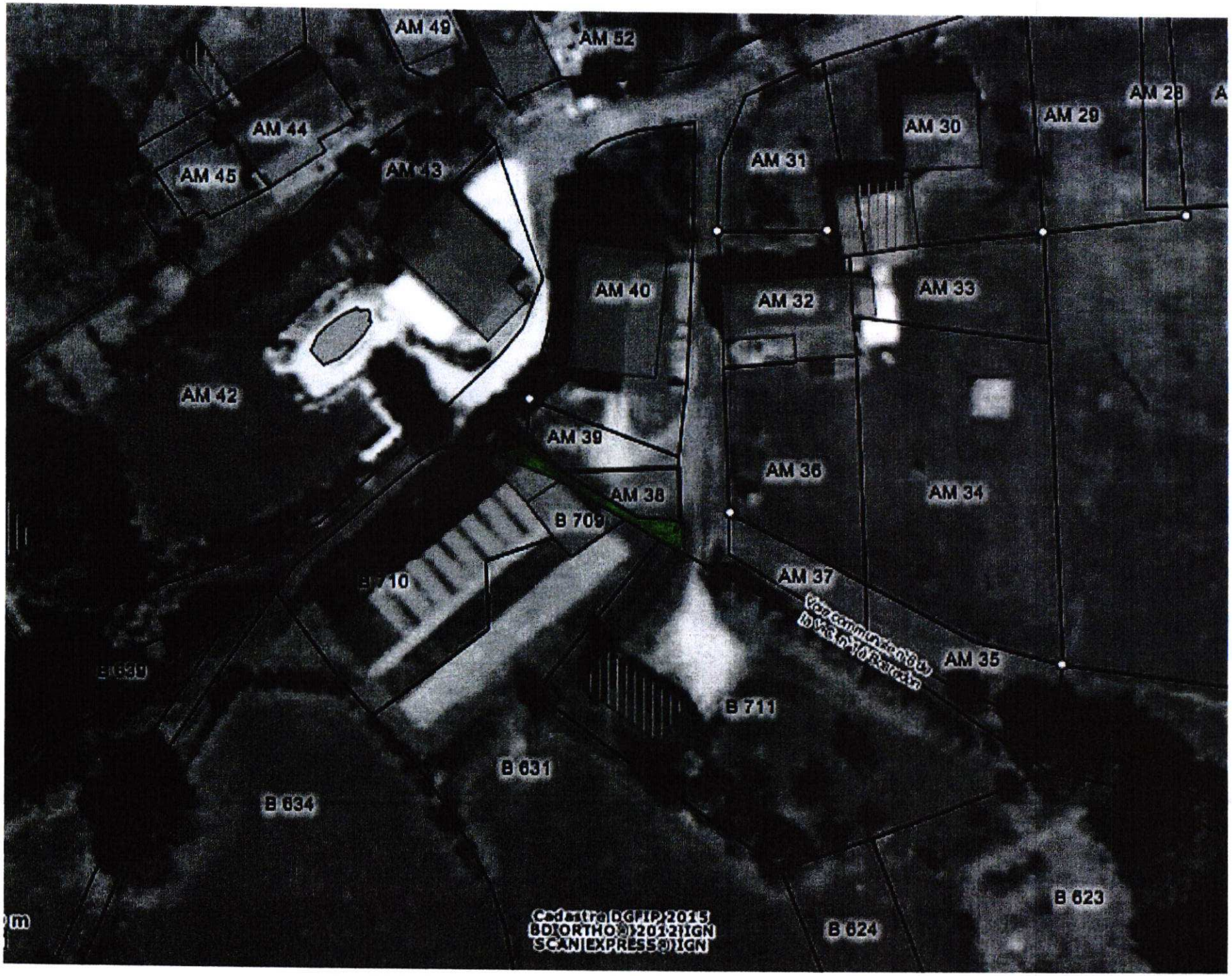
AM 49
AM 52
AM 44
AM 45
AM 43
AM 30
AM 29
AM 28
AM 31
AM 40
AM 32
AM 33
AM 42
AM 39
AM 36
AM 38
AM 34
B 709
AM 37
AM 35
B 711
B 631
B 634
B 623
B 624
Cadastre DGFIP 2015
BDORTHO® 2012 IGN
SCAN EXPRESS® IGN

COMMUNE
DE VARETZ

Enquête en vue d'une acquisition par Madame COURTIOUX Nadine d'une partie d'un chemin rural à Bosredon.

NOTICE EXPLICATIVE

Madame COURTIOUX Nadine, domiciliée à Varetz, Bosredon, demande à la commune de Varetz la possibilité d'acquérir la portion de chemin rural de Bosredon et traversant sa propriété (surligné sur l'extrait cadastral inclus dans le présent dossier). Ce chemin rural n'est plus utilisé par le public car l'accès aux parcelles à proximité s'effectue par la voie communale n° 8 de la VC 1 à Bosredon.

La commune de Varetz a émis un avis favorable en vue de cette session en attente d'enquête publique (CF délibération du conseil municipal du 08 avril 2016).

Il est précisé que si une issue favorable devait être donnée à cette demande, l'ensemble des frais afférents à cette session seront à la charge de l'acquéreur.

Commune de
VARETZ

COMMUNE DE VARETZ

Arrêté N° MA-ARR-2017-014

du 15 février 2017

OBJET : Arrêté d'enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie de chemin rural et de la désignation d'un Commissaire enquêteur

Le Maire de la Commune de Varetz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment les articles L 161-1 et suivants,

Vule Code de la Voirie Routière et notamment les articles R 141-4 et R 141-9,

Vu la délibération en date du 08 Avril 2016 décidant la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie de chemin rural au lieu dit "Bosredon".

ARRETE

Article 1 : Une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie de chemin rural sus dénommé aura lieu sur le territoire de la Commune de Varetz du Lundi 27 Mars 2017 au Lundi 10 Avril 2017 inclus.

Article 2 : Monsieur Dominique Valeille, retraité demeurant à la Nadalie à Saint Pantaléon de Larche (19600) est désigné comme Commissaire Enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Varetz pendant toute la durée de l'enquête, du 27 Mars 2017 au 10 Avril 2107 (les lundis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, les jeudis de 8h30 à 12h30, les samedis de 8h30 à 12h) afin que le public puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Article 4 : Le Lundi 27 Mars 2017, premier jour de l'enquête, le Commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Varetz, les observations du public, de 10h à 12h et le Lundi 10 Avril 2017 dernier jour de l'enquête, de 15h à 17h.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans un délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Varetz avec ses conclusions.

Article 6 : Le Conseil Municipal délibèrera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par la Mairie à la Sous-Préfecture. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux et à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci et fera l'objet d'une publication officielle dans deux journaux locaux.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Nicolas PENNEL